

Les normes pour les bougies

Par konsawadi, le 02/02/2008 à 15:38

bonjour

j importe depuis peu des bougies lumineuses, a base d huile de coco en france, en provenance d indonesie, je desire les commercialiser en france.

- Comment puis je certifier a mes clients qu elles sont aux normes.
- quels sont les demarches a effectuer ?

De plus

- Suis je libre de les commercialiser ?

Mon activite est toute recente, evidemment, je suis inscrit au registre de commerce, en tant que revendeur

d avance, merci pour votre aide

konsawadi